

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

L'état d'urgence prorogé

LE gouvernement a obtenu samedi le feu vert définitif du Parlement. L'incidence pourrait en être la poursuite, pour la même durée, du confinement total du Grand Libreville. Lequel paraît, à ce stade, loin d'avoir produit les effets escomptés.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

PAR un communiqué lu, samedi soir, par son porte-parole, le ministre d'Etat en charge de la Communication Edgard-Anicet Mboumbou Miyakou, le gouvernement a pris acte pour s'en féliciter du vote par le Parlement (l'Assemblée nationale vendredi, le Sénat le lendemain) du projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence. Au regard du contexte de l'évolution de la pandémie de Covid-19 dans notre pays, la probabilité que le confinement total se prolonge dans le Grand Libreville est évidente. Un confinement total dont la conduite est sujette à caution.

Du fait de son insoluble équation principale qui était de réussir à garder la population à domicile, le confinement total, dans sa durée initiale, va se terminer sur une note fort mitigée, tellement la ligne de démarcation d'avec le confinement partiel s'avère bien ténue. L'application des décisions gouvernementales n'a pas semblé revêtir toute la force dissuasive qu'elle requerrait. En effet, le comportement général du Grand Libreville a laissé planer un sentiment d'inconscience et d'irresponsabilité de la part de ses habitants dont l'existence même du nouveau coronavirus et sa propagation semblent relever, pour nombre d'entre eux, d'un pur fantasme.

Une réalité regrettable. En dépit de la communication quotidienne par voie de presse de l'évolution de la maladie dans notre pays (avec statistiques sur les cas testés positifs, les morts, les guérisons enregistrées, les nouveaux foyers, l'observation des mesures barrières, les campagnes de sensibilisation avec affiches, banderoles, etc), les rues de Libreville, Owendo et Akanda connaissent une circulation automobile et une marée humaine le long des trottoirs, inacceptables pour une zone déclarée en confinement total. Et ce, en totale contradiction avec les mesures édictées par les autorités.

A savoir que même à l'intérieur d'un arrondissement, les déplacements devaient être restreints, et la circulation entre deux communes interdite, sauf pour les services

Dans ses articulations principales, le confinement total a laissé des lézardes à colmater.

jugés essentiels. Or, parvenant à traverser les barrages de police, le ballet de voitures particulières d'Akanda que l'on voyait à Owendo, et vice versa, achevait de convaincre sur le peu de cas que l'on fai-

sait des mesures prises pour éviter une contagion massive au sein du Grand Libreville. De même, les bus en grand nombre des compagnies de transport commises au déplacement des personnes induisait déjà une certaine souplesse quant aux mouvements des personnes entre différentes localités. Parce que cette forte animation et l'ambiance, tant dans les rues que dans les magasins et marchés, tranchaient avec l'esprit d'un confinement total, cet habitant de la capitale n'a pas manqué d'ironiser en ces termes: "décidément, c'est tout le monde qui a reçu une autorisation de circuler". Alors qu'il avait été arrêté que l'obtention de ce document serait bien encadrée pour qu'il soit limité à un petit nombre, sa très grande profusion a fini par inquiéter, à voir les routes et places publiques bondées de monde.

Dans ses articulations principales, le confinement total a laissé des lézardes à colmater. Comme ce spectacle, devant les magasins, des personnes portant des dizaines de casiers de boissons à aller écouler dans les "circuits souterrains de vente" du Grand Libreville, les ratés dans la distribution de l'aide alimentaire qui n'a pas bénéficié d'un encadrement efficace - l'opération a eu pour conséquence une vague de récriminations légitimes -. Verdict: les conditions n'étaient pas rassemblées pour le résultat escompté



Pour une zone déclarée en confinement total, de telles images, traduisant l'insouciance des populations

L'ÉTAT D'URGENCE EN BREF

L'état d'urgence est une mesure prise par un gouvernement en cas de péril imminent dans un pays. Certaines libertés fondamentales peuvent être restreintes, comme la liberté de circulation ou la liberté de la presse. (Wikipédia).

La Constitution de la République Gabonaise: Article 25 (L.1/95 du 22 avril 1997) : Le Président de la République peut, lorsque les circonstances l'exigent, après délibération du Conseil des ministres et consultation des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat, proclamer par décret l'état d'urgence ou l'état de siège, qui lui confère des pouvoirs spéciaux, dans les conditions déterminées par la loi.

09 avril 2020 : le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba décrète l'état d'urgence à l'issue du Conseil des ministres.

10 avril 2020 : Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, annonce l'état d'urgence décrété par le Chef de l'Etat. (confinement du grand Libreville dès le 12 avril à minuit).

24 avril 2020 : Le gouvernement sollicite du Parlement l'autorisation de proroger l'état d'urgence décrété le 09 avril 2020 par le Président de la République.

© D. Makent MOUSSAHO

Source : Documentation l'union

de 15 jours



ions, sont inacceptables.

Les enseignements du premier confinement

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

LORSQUE les premiers cas testés positifs au nouveau coronavirus sont signalés en mars passé, au Gabon, personne n'imagine que près de deux cent personnes seront contaminées en moins de deux mois. Pour le Copil, il est évident que le pic de l'épidémie n'a pas encore été atteint. Sauf que des chiffres n'ont jamais été donnés officiellement sur ce pic tant redouté. Ni quand il pourrait survenir. Par contre, d'autres sources pensent que la pandémie au Gabon pourrait se terminer avec 10 714 cas positifs et que le nombre de morts potentiels pourrait se situer entre 107 et 428. Et seulement en quelques mois. Mais toutes ces sombres prédictions ont été faites sans tenir compte du confinement. Il y a d'abord eu celui instauré le 22 mars passé, même s'il était plus question d'un couvre-feu, et le confinement total mis en place dès le 12 avril dernier. Avec ces deux systèmes de prévention mis en place, la question qu'il faut se poser est la suivante : avons-nous pour le moment évité le pire ? À la date du 26 avril 2020, la réponse est affirmative. Même si la barre des 200 cas positifs se rapproche dangereusement et



Photo: F. M. MOMBO

peut forcément inquiéter l'opinion publique. L'autre aspect positif de ce confinement, si on tient également compte des autres mesures mises en place, est que la mobilité des habitants du Grand Libreville, entre autres, a été fortement réduite, malgré les nombreuses failles enregistrées. Ceci a eu pour conséquence de limiter la chaîne de contagion. Grâce à Google, qui publie régulièrement un rapport sur la mobilité dans plusieurs pays, on apprend que, sur une période allant du 29 mars au 17 avril passés, 34% des Gabonais étaient à la maison. Du coup, les pharmacies et autres commerces ont perdu 48% de leur clientèle, les transports ont perdu 67% de passagers, pendant que 61% des travailleurs désertaient leur lieu de travail. Malheureusement, tout n'est pas parfait. Et la période de confinement,

disions-nous, a dévoilé plusieurs faiblesses. Entre les kits alimentaires mal distribués et qui peuvent être une source de propagation du Covid-19, la prise en charge des malades qui était déficiente jusqu'à ce que la fuite d'un patient révèle au grand jour les défaillances à ce niveau, et l'enterrement insoutenable d'un médecin décédé du coronavirus, il y a encore trop de failles dans la gestion de la pandémie. En rejetant, samedi passé, la faute sur l'établissement de pompes funèbres et en indiquant que "le rôle du Copil n'est pas d'apprendre à chacun ce qu'il sait faire mais plutôt de compter sur l'esprit patriotique, le professionnalisme des uns et des autres", le Comité a, une nouvelle fois, très mal communiqué. Au point que de plus en plus de personnes doutent de sa capacité à gérer efficacement la riposte au Covid-19.

Application des mesures d'accompagnement : encore des attentes

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon



Photo: DRI/Union

FIASCO ! Le mot est lâché. Pour de nombreux habitants du Grand Libreville, ce vocable résume parfaitement l'application des mesures d'accompagnement destinées à les soulager des difficultés générées par le Covid-19, deux semaines après la mise sous cloche de la capitale gabonaise et ses environs. D'autant que, selon eux, il se dégage comme une odeur d'impréparation, de précipitation et de confusion autour de la matérialisation de la gratuité des loyers, de l'eau, de l'électricité, et dans la distribution des kits alimentaires ou le soutien aux

entreprises.

Conséquence : un peu partout, les populations pestent contre le gouvernement, responsable de leurs malheurs. Avec ceci que, dans plusieurs quartiers de la capitale gabonaise, les locataires doivent affronter le courroux de leurs bailleurs, bien décidés à ne pas voir l'Etat s'acquitter du paiement de leurs

loyers. Quand, dans le même temps, de nombreux habitants, ventres vides, manifestent leur mécontentement, pour réclamer de la nourriture. C'est dire que, quinze jours après le confinement du Grand Libreville, de nombreux habitants manifestent toujours leur impatience. D'où leur volonté de voir l'équipe gouvernementale rectifier le tir et procéder à des réajustements nécessaires. D'autant plus qu'après la prorogation de l'état d'urgence, sauf changement extraordinaire de circonstances, il est plus que probable que le confinement de la capitale gabonaise et ses environs soit reconduit.